

ÉCOLE DOCTORALE

Droit et science politique Bretagne (ED DSP Bretagne)

Université de Rennes 1

École des hautes études en santé publique (EHESP)

Université de Bretagne Occidentale (UBO)

Université Bretagne Sud (UBS)

Université Rennes 2

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Rapport publié le 22/09/2021



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Serge Dauchy, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Membres du comité d'experts

Président : M. Serge Dauchy, Université de Lille

Expert(e)s : M. Jean-François Lemoine Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Mme Nadine Massard, Université Grenoble Alpes
Mme Elodie Saillant-Maraghni, Université de Caen Normandie
Mme Laura Varaine, École de formation des avocats Centre Sud Montpellier

Conseillère scientifique représentante du Hcéres :

Mme Patricia Partyka

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2020-2021 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN DECEMBRE 2020 ET D'ENTRETIENS EN VISIOCONFERENCE EN FEVRIER 2021

En raison du contexte sanitaire (Covid-19), la visite s'est déroulée en distanciel en respectant le processus de l'évaluation initialement prévu.

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Droit et science politique* n° 599 (ED DSP) est née en 2016 suite à la création de la ComUE Université Bretagne-Loire (UBL). Elle réunit les 400 doctorants en droit et en science politique des anciennes écoles doctorales *Sciences de l'homme, des organisations et de la société* (SHOS) de Bretagne, *Droit, économie, gestion, environnement, société et territoires* (DEGEST) de Nantes et *Pierre Covrat* à laquelle étaient rattachés les doctorants des Universités d'Angers et Le Mans. L'école doctorale est adossée à 11 unités de recherche relevant des Universités de Rennes 1, Rennes 2, Nantes, Angers, Le Mans, Bretagne Occidentale et Bretagne Sud, dont trois unités mixtes de recherche (UMR) - Centre national de la recherche scientifique (CNRS). Les doctorants de l'école doctorale DSP se répartissent de la manière suivante : 40 % à Rennes, 37,5 % à Nantes, 11 % à Angers, 5,5 % à Brest, 3,5 % au Mans et 2,5 % à Vannes-Lorient.

Les 11 écoles doctorales interrégionales de l'Université Bretagne-Loire sont regroupées au sein de l'École des docteurs, chargée de l'harmonisation des procédures (charte des thèses), de la définition des formations transversales et du suivi de l'insertion des docteurs. Les 11 écoles s'appuient par ailleurs sur 6 pôles doctoraux chargés d'assurer un lien direct avec les doctorants de chaque site et de mettre en œuvre la politique générale définie par l'École des docteurs.

L'expérience ligéro-bretonne prendra fin en 2022 suite à la disparition de la ComUE UBL le 31 décembre 2019. Deux collèges doctoraux (un pour chaque région Bretagne et Pays de Loire) prendront le relai de cette École des Docteurs et l'école doctorale *Droit et science politique* a sollicité son renouvellement pour le prochain contrat mais avec un périmètre resserré à la Bretagne. La nouvelle école doctorale *DSP Bretagne*, sera co-accréditée par les Universités de Rennes 1, Rennes 2, Bretagne Occidentale, Bretagne Sud et l'École des hautes études en santé publique (EHESP) ; l'École normale supérieure (ENS) et l'Institut d'études politiques (IEP) de Rennes seront associés en qualité d'établissements partenaires. L'école sera adossée à six unités de recherche : l'unité mixte de recherche de sciences sociales ARENES, l'Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE), Le Centre de droit des affaires (CDA), l'Institut du droit public et de la science politique (IDPSP) de l'Université de Rennes 1, le Laboratoire interdisciplinaire de recherche en innovations sociétales (LIRIS) de l'Université de Rennes 2 et le Laboratoire de recherche en droit (Lab-Lex) des Universités Bretagne-Sud et Bretagne-Occidentale. Elle sera membre du nouveau collège doctoral de Bretagne qui reprend les attributions de l'École des docteurs en lien avec trois pôles doctoraux.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère

Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

L'école doctorale en droit et science politique Bretagne-Loire est dirigée collégalement par un bureau composé d'un directeur – enseignant-chercheur de l'Université de Rennes 1 – et de six directeurs-adjoints. Ces derniers représentent l'école dans les conseils de chaque site et y exercent par délégation les prérogatives du directeur. La composition du conseil de l'école doctorale est conforme aux dispositions de l'arrêté de 2016 : 12 représentants des établissements et unités de recherche, 4 représentants des personnels administratifs, 5 membres extérieurs et 5 représentants des doctorants (avec 5 suppléants). À l'exception des représentants élus des étudiants qui ont un mandat de deux ans, tous sont élus ou désignés pour la durée de l'accréditation. Les doctorants ne semblent pas connaître leurs représentants et les confondent avec les représentants doctorants des unités de recherche.

L'école dispose d'une gestionnaire basée à la faculté de droit de Rennes qui assure une mission de centralisation de l'information et de lien privilégié avec les doctorants, les unités de recherche et les gestionnaires de site. Son budget de fonctionnement est composé d'une part fixe de 1 450 euros, destinée à l'organisation des conseils, et d'une part variable de 100 euros par doctorant inscrit en première, deuxième et

troisième années de thèse, représentant en moyenne une dotation totale de 25 000 euros par an. Cette dotation est dédiée pour moitié aux formations, l'autre moitié se répartissant entre les frais de fonctionnement, les rentrées de l'école, le soutien aux initiatives des doctorants, l'aide à la mobilité internationale et l'organisation de la *master class*.

La communication est principalement assurée par le site internet de l'école et par des courriels. La plateforme de l'École des docteurs assure la communication à caractère général ainsi que toute information relative aux offres de financements de thèse, aux formations transversales et à l'insertion professionnelle des docteurs. Les doctorants considèrent globalement qu'ils sont bien informés, suggérant simplement une plus grande centralisation des annonces de formation.

Le financement et le recrutement des doctorants est laissés à l'initiative des établissements et des unités de recherche. Les sujets des thèses financées, entre 15 et 20 par an, sont définis par les unités de recherche et font l'objet d'un concours organisé séparément par chaque site. Parmi les doctorants, 42 % disposent d'un financement dédié sous la forme d'un contrat doctoral établissement ou Région, d'une bourse du gouvernement français ou d'un gouvernement étranger, d'une convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) ; les emplois d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) sont également comptabilisés au titre des financements dédiés. On observe toutefois des variations importantes entre les sites : en 2018/2019, par exemple, 58 % de thèses financées à Nantes, 45 % à Vannes-Lorient, 36 % à Rennes, 20 % à Angers et au Mans, et 17 % à Brest. On mentionnera une initiative très originale dite filière doctorale « en alternance » reposant sur un cofinancement souple entre la Région et une petite/moyenne entreprise (PME) et qui s'inscrit dans un parcours dynamique master-doctorat. Les candidatures à une inscription en thèse sans financement dédié sont examinées par le bureau de l'école qui vérifie en particulier la situation financière du futur doctorant et, pour les salariés, le temps que celui-ci pourra consacrer à la recherche et aux formations. L'école affiche une bonne ouverture internationale puisque 30 % des doctorants inscrits sont d'origine étrangère. Une commission spéciale a été créée pour l'étude des dossiers des titulaires d'un master 2 étranger. Une vingtaine de doctorants réalisent leur thèse dans le cadre d'une cotutelle internationale. L'école organise également son propre appel à projet de mobilité internationale sortante. Son budget ne permet toutefois pas de déployer en la matière une politique plus ambitieuse.

Une rentrée est organisée chaque année. On regrettera l'absence d'une rentrée commune permettant de susciter, dès la première année d'inscription, un sentiment d'appartenance des doctorants à une même et unique école doctorale. Chaque site organise en effet sa propre rentrée. À cette occasion, un livret très complet est remis aux nouveaux doctorants. Celui-ci présente les différents acteurs de la formation doctorale et les ressources à disposition des doctorants. Il détaille également les actions de l'école ainsi que les modalités de suivi, de réinscription et de soutenance.

L'école doctorale n'a pas de politique scientifique proprement dite, estimant à juste titre que son rôle concerne prioritairement le suivi et la formation des doctorants ainsi que la préparation à leur future insertion professionnelle. Afin de réaliser au mieux ses missions, l'école a noué de nombreux partenariats avec les professions judiciaires (magistrature, barreau, etc.) et avec le monde socio-économique (assurances, entreprises, etc.) dont les représentants siègent également au sein du conseil de l'école au titre de membre extérieur.

Encadrement et formation des doctorants

Les quelque 400 doctorants en droit et en science politique de l'école DSP Bretagne-Loire sont encadrés par 222 enseignants-chercheurs et chercheurs habilités à diriger des recherches (HDR), soit un taux d'encadrement moyen de 2,37 avec des variations minimales (entre 1,5 et 3) entre les différents sites et les différentes unités. Conformément aux dispositions de l'arrêté de 2016, l'école a fixé le nombre maximal de doctorants suivis par encadrant à dix, ce qui est élevé, même pour le domaine disciplinaire de l'école. Le nombre maximum constaté de thèses encadrées par un même directeur était en 2019/2020 de huit, ce qui est également au-delà du nombre généralement constaté ou admis. L'école autorise les enseignants-chercheurs non-HDR à codiriger des thèses. Cette possibilité est soumise à une procédure de dérogation définie par chaque établissement. Des formations à l'encadrement, proposées notamment dans le cadre de la préparation de l'habilitation à diriger des recherches, sont organisées par l'École des Docteurs.

En matière de suivi des doctorants, l'école a mis en place des comités de suivi individuel (CSI). Un entretien avec le doctorant n'est imposé qu'à partir de la deuxième année de thèse. À l'issue de la première année d'inscription, le doctorant doit remettre un rapport écrit, l'entretien étant facultatif. Les comités de suivi individuel sont constitués suivant les règles définies par l'ED. Leur composition est proposée par le directeur de l'unité de recherche au directeur de l'école doctorale, en concertation avec le directeur de thèse. Leur constitution repose avant tout sur la bonne volonté des enseignants-chercheurs de l'unité. L'école pourrait incontestablement jouer un rôle plus actif en vue d'une composition plus diversifiée des comités, par exemple

en encourageant des participations croisées entre unités et sites. Le règlement intérieur précise les modalités de recours dont dispose le doctorant en cas d'avis défavorable à une réinscription. L'échange très constructif avec les doctorants a permis de constater que la direction de l'école était insuffisamment identifiée comme médiateur en cas de tensions entre le doctorant et son encadrant ou en cas de difficultés d'insertion dans l'unité de recherche.

En matière de formation, l'école impose à tout doctorant de suivre cent heures de formation, prévoyant toutefois des dispenses pour les doctorants salariés ou ceux résidant à l'étranger. L'école valorise par ailleurs au titre de la formation différentes activités ou initiatives, comme l'organisation de séminaires et de conférences ou la publication dans des revues. À cette fin, un tableau d'équivalences est fourni dans le livret d'accueil. L'offre de formation se décline en trois volets : la formation disciplinaire approfondie, la méthodologie du doctorat et l'insertion professionnelle. La mise en place concrète des formations organisées par l'école relève de la compétence du directeur des études, fonction exercée par le directeur-adjoint du site de Rennes et on peut s'étonner que la vacance de cette fonction ait conduit pendant une année entière à une très faible offre de formation. La majorité des formations sont organisées à Rennes et à Nantes et donc pas toujours faciles d'accès aux doctorants des sites les plus éloignés, en particulier Brest, et cela malgré une prise en charge de leurs frais de déplacement. Peut-être conviendrait-il dans le futur de délocaliser certaines formations ou, dans un souci louable de favoriser la rencontre des doctorants des différents sites à l'occasion des sessions de formation, de les regrouper sur une période plus courte tout en prenant en charge l'hébergement des doctorants amenés à se déplacer. Un fléchage des formations par année, voire une proposition de « forfait », renforcerait davantage l'adéquation entre offre et besoins. Une formation spécifique à l'éthique et à l'intégrité scientifique est également proposée par le collège doctoral, mais elle ne semble pas adaptée aux sciences humaines et sociales, adressant principalement des questionnements spécifiques aux sciences exactes. Des formations méthodologiques en histoire du droit semblent également faire défaut. On notera enfin que l'école organise des enquêtes afin de mesurer tant la fréquentation des différentes formations proposées que le taux de satisfaction des doctorants. Le portfolio de compétences n'a pas encore été mis en place, mais l'école délivre déjà aux doctorants une attestation des formations suivies.

L'école propose peu d'animations propres permettant aux doctorants des différents sites et des différentes unités de recherche de se rencontrer et de resserrer par la même occasion le lien avec l'école doctorale ; la rentrée annuelle étant par exemple, comme déjà indiqué, organisée par pôle. En 2018, l'école a pris l'initiative d'organiser une *master class* au cours de laquelle les doctorants ont pu présenter l'avancée de leurs travaux. Des conférences et rencontres avec des professionnels en vue de la préparation à l'insertion professionnelle sont aussi proposées dans ce cadre. En raison de la situation sanitaire, cette expérience très appréciée des doctorants n'a pas pu être renouvelée ; la prochaine séance est dès lors attendue avec impatience. On mentionnera aussi les animations proposées et coordonnées par l'École des Docteurs, et à partir de 2022 par le collège, en particulier les Doctoriales et le concours *Ma thèse en 180 secondes* (MT180).

Depuis la création de l'école doctorale DSP on constate une augmentation importante du nombre de soutenances (25 en 2017, 31 en 2018 et 58 en 2019) pour un nombre stable d'inscriptions (entre 390 et 400). La durée des thèses demeure élevée, même si une lente diminution de la durée moyenne a été amorcée : 72,68 mois en 2017, 70,6 mois en 2019. On observe toutefois encore au cours de ce dernier quinquennal des durées de thèse de 90 voire même de plus de 100 mois, et cela malgré une procédure de réinscription plus contraignante. L'école défend dans ce domaine l'idée qu'il vaut mieux accepter un délai supplémentaire afin d'accompagner le doctorant vers la soutenance que de constater ou provoquer son abandon. Cette politique semble porter ses fruits puisque le nombre d'abandons est en forte diminution : 25 en 2017, 19 en 2018 et 8 en 2019. Une demande de césure peut être instruite par l'école ; les demandes sont toutefois peu nombreuses.

Suivi du parcours professionnel des docteurs

L'école doctorale DSP s'investit dans la valorisation du doctorat et la préparation à la poursuite de carrière de ses docteurs, tant dans le milieu académique que non-académique. Elle organise à cette fin des rencontres et des conférences. Pour la préparation de la poursuite de carrière hors milieu académique, l'école peut s'appuyer sur un large réseau de professionnels ainsi que sur les membres extérieurs de son conseil. L'école envisage également de constituer un réseau d'alumni afin de favoriser les échanges entre les doctorants et les docteurs et de renforcer par la même occasion le sentiment d'appartenance à une communauté doctorale. On s'étonnera en revanche que, dans la perspective d'une valorisation renforcée du doctorat, l'école n'ait pas encore créé son propre prix de thèse.

Le suivi des docteurs était assuré par le pôle « observatoire et indicateurs » de la ComUE Université Bretagne-Loire qui est désormais rattaché à l'École des Docteurs. Cet observatoire dispose à cet effet d'une équipe dédiée réalisant chaque année deux enquêtes, un an et trois ans après la soutenance de la thèse. Les résultats de ces enquêtes, avec un taux de réponse satisfaisant, attestent d'une bonne insertion des docteurs et d'une forte adéquation de l'emploi occupé avec le secteur disciplinaire du doctorat. Il n'est actuellement pas possible de

réaliser une exploitation plus fine des résultats de ces enquêtes. Le manque de recul ne permet en effet pas de mesurer pleinement les conséquences de la restructuration opérée en 2016 ni des actions mises en place par l'école depuis cette date.

Autoévaluation et projet

L'école doctorale DSP a réalisé une autoévaluation de grande qualité dont atteste le dossier d'évaluation (et les annexes) rédigé conjointement par l'équipe sortante et entrante. Elle a également mené une enquête de satisfaction auprès des usagers.

Le projet de l'école, porté par une nouvelle direction dynamique et investie, s'inscrit dans la continuité, tout en prenant bien évidemment en compte la fin de la ComUE Université Bretagne-Loire et le resserrement consécutif du périmètre de l'école sur la région Bretagne. L'école sera pour la prochaine période quinquennale accréditée par cinq établissements – avec l'Université Rennes 1 comme établissement porteur – et adossée à six unités de recherche. Elle compte à la rentrée 2020 383 doctorants inscrits pour 231 encadrants actifs, répartis sur les 6 sites, dont une majorité en sciences juridiques.

L'école reconduira le modèle de gouvernance (un directeur et des directeurs-adjoints de pôle) et le mode de fonctionnement existants, maintenant ainsi une structure très décentralisée dans laquelle l'école doctorale semble souvent s'effacer devant une logique de site et d'unités de recherche. Il est ainsi envisagé de continuer à maintenir des rentrées par site ou d'organiser à l'avenir toujours des concours de recrutement distincts pour chaque établissement co-accrédité à partir d'un appel d'offre basé sur les propositions de sujets émanant des unités. Dans un même esprit décentralisateur, la composition et l'organisation des comités de suivi individuel continueront à être constitués par les directeurs de thèse et les unités de recherche sous le contrôle de l'école doctorale qui en valide la constitution.

En matière de formation et d'animation, l'école souhaite maintenir les liens fructueux noués avec son partenaire ligérien, en particulier en ce qui concerne l'organisation de la *master class*. Pour les formations transversales et le suivi de l'insertion professionnelle des docteurs, elle s'appuiera sur le Collège doctoral de Bretagne avec lequel elle travaille à une plus grande lisibilité et visibilité de l'offre de formation. Cette offre s'inscrira à l'avenir encore davantage dans un renforcement du plan individuel de formation qui doit prochainement aboutir à la mise en place d'un portfolio de compétences. L'école souhaite également améliorer les enquêtes de satisfaction.

Le resserrement de son périmètre géographique comporte un risque réel d'une réduction des moyens et, en raison d'un mode de calcul inadapté aux particularités du doctorat en sciences humaines et sociales, d'une diminution sensible de son budget. À terme, une telle situation pourrait contraindre l'école à ne plus pouvoir assurer certaines missions essentielles comme, par exemple, le soutien financier aux manifestations organisées à l'initiative des doctorants ou l'aide apportée à la mobilité sortante des doctorants. Ce dernier point est d'autant plus important que l'école souhaite renforcer son attractivité internationale. L'école doctorale DSP s'inquiète aussi légitimement d'une raréfaction des financements dédiés.

Appréciation globale

S'inscrivant dans la continuité de l'expérience ligéro-bretonne conduite lors du présent contrat, le projet de l'école doctorale en droit et science politique de Bretagne s'appuie sur une gouvernance collégiale et volontariste mais très décentralisée. Cela s'exprime dans de nombreux domaines par un effacement devant une logique d'établissements, de sites et d'unités de recherche. En matière de politique scientifique, de recrutement et même de suivi des doctorants, l'école semble en effet adopter une position assumée d'arrière-plan, ce qui conduit toutefois à une impression globale d'un déficit d'harmonisation des procédures et d'un manque de traitement homogène des doctorants. Cette impression est renforcée par des animations communes peu nombreuses, ne permettant pas de forger un sentiment d'appartenance à une communauté doctorale unique.

L'école jouit d'un adossement à des unités de recherche reconnues et bénéficie d'un important vivier d'encadrants habilités à diriger des recherches. Elle fait aussi preuve d'une réelle ouverture internationale et encourage, dans la limite de ses moyens, la mobilité des doctorants.

L'école est très investie dans la formation disciplinaire et méthodologique. Elle proposera en lien avec le Collège doctoral de Bretagne – et, jusqu'en 2022, l'École des docteurs – une offre de formation variée et de qualité. L'école porte une attention exemplaire à la préparation à l'insertion professionnelle et à la poursuite de carrière de ses docteurs, tant dans le milieu académique que non-académique. Elle s'appuie pour cela sur de nombreux partenariats avec les professions juridiques et avec le monde socio-économique, développant par

ailleurs avec ces partenaires des initiatives très originales en vue d'une augmentation du nombre de thèses financées.

L'école porte une attention réelle à la durée des thèses, certes encore élevée, et elle s'est engagée dans la lutte contre l'échec avec des résultats très encourageants à la vue de l'augmentation du nombre de soutenances annuelles et de la diminution significative du nombre d'abandons.

Points forts

- Un adossement à des unités de recherche reconnues et investies dans l'accompagnement de leurs doctorants.
- Un important vivier d'encadrants habilités à diriger des recherches.
- Une offre de formation variée et de qualité.
- De nombreux partenariats avec les professions juridiques et le monde socio-économique favorisant la préparation à la poursuite de carrière hors milieu académique.
- Une autoévaluation de grande qualité et un véritable projet.
- Une bonne insertion professionnelle des docteurs.

Points faibles

- Un manque de visibilité et d'affirmation en raison d'une organisation construite sur une logique de site.
- Peu de manifestations communes permettant de renforcer le sentiment d'appartenance à l'école.
- Une organisation et une composition des comités de suivi individuel laissées à l'initiative des directeurs de thèse et unités de recherche sous le contrôle de l'école doctorale.
- Un sentiment de distance des doctorants des pôles périphériques et une école de ce fait mal identifiée comme médiatrice en cas de conflits.
- Un budget ne permettant pas à l'école de développer pleinement sa propre politique doctorale.
- Une durée des thèses encore insuffisamment maîtrisée.

Recommandations

À l'attention de l'école doctorale

Dans les missions qui lui sont attribuées par l'arrêté de 2016, l'école doctorale doit s'affirmer davantage comme le moteur de pratiques et de procédures plus homogènes entre les sites, aussi dans un souci d'accroître sa visibilité auprès des doctorants. Le comité Hcéres recommande par exemple d'organiser une rentrée commune et un jury unique pour l'attribution des contrats doctoraux accordés par les établissements et de mettre en place un prix de thèse de l'école. Il recommande également une réflexion sur la composition des comités de suivi individuel et de rendre, par le règlement intérieur, l'entretien obligatoire dès la première année d'inscription. Il suggère aussi de communiquer davantage sur le rôle de médiation de l'ED.

L'offre de formation, très riche, pourrait faire l'objet de davantage de fléchage ou d'une présentation sous forme de « forfait » afin de mieux accompagner les doctorants dans leurs parcours de formation. L'école doit également veiller à ce que les formations transversales proposées par l'École des docteurs et le futur le collège doctoral de Bretagne soient bien en phase avec son périmètre disciplinaire, en particulier en ce qui concerne l'initiation à l'éthique et à l'intégrité scientifique. Il conviendrait également d'étoffer la formation méthodologique en histoire du droit. Enfin, il serait bénéfique de faciliter la participation des doctorants des pôles périphériques aux manifestations et formations organisées à Rennes. Il serait peut-être envisageable de regrouper davantage les formations et de prendre en charge les nuitées des doctorants venant de loin.

À l'attention des établissements

Le comité Hcéres recommande aux établissements co-accredités de doter l'école doctorale des moyens financiers et humains suffisants afin qu'elle puisse accomplir l'ensemble des missions qui lui incombent et développer une politique doctorale propre. Il conviendrait pour cela de prévoir une partie fixe plus conséquente et de tenir compte, pour la part variable, de la durée réelle des thèses en droit et science politique ainsi que du nombre de doctorants salariés bénéficiant légalement d'une durée prolongée pour réaliser leur

thèse. À l'exemple d'autres établissements, le financement par doctorant pourrait par exemple être étendu à quatre années. Le comité recommande aussi aux établissements d'associer plus étroitement l'école aux prises de décisions stratégiques : budgétaires, logistiques et scientifiques. Enfin, le comité Hcéres appelle les tutelles à faire un effort supplémentaire en matière de contrats doctoraux pour le domaine droit et science politique et de confier leur attribution à un jury unique piloté par l'école doctorale, ce qui n'implique pas nécessairement de les mutualiser.

Observations des établissements



PRESIDENCE

Rennes, le 23.06.2021

David ALIS
Président

Madame Lynne Franjié
Directrice du département d'évaluation
des Formation
Haut conseil de l'évaluation de la
recherche et de l'enseignement supérieur
(HCERES)
20, rue Vivienne
75002 PARIS

Objet : Observations rapport d'évaluation
DEF-PED220021896 -DSP-0350936C

Madame La Directrice,

Au nom de l'ensemble des établissements demandant la co-accréditation ou l'association et de l'équipe de direction de l'école doctorale DSP, je vous adresse nos remerciements pour la qualité du rapport d'évaluation fourni à l'issue de la visite du comité d'évaluation HCERES concernant l'école doctorale Droit et science politique Bretagne (ED DSP Bretagne), qui s'est tenue en distanciel, le 10 février 2021, qui met en exergue les lignes de force de l'ED, fruit de la politique menée durant la période quinquennale sur son périmètre bi-régional.

La direction de l'ED s'attachera à l'avenir à poursuivre, sur le périmètre breton, sa politique de formation et d'encadrement des études doctorales en tenant compte des remarques exprimées.

Elle souhaiterait à cet égard souligner que si la périmètre bi-régional a pu conduire à certaines lourdeurs, une politique globale à l'échelle de l'école doctorale a été conduite tant en matière de formation doctorale que d'encadrement des doctorants. Le bureau et le conseil sont les lieux de sa mise en œuvre effective qui se conjugue avec un suivi de proximité des doctorants sur chaque site.

Concernant plus particulièrement l'attribution des contrats doctoraux, les établissements accrédités mandatent le conseil de l'Ecole doctorale pour organiser des procédures de concours ouvertes, transparentes et équitables. Celui-ci, après avoir effectué un inventaire des pratiques existantes sur les différents sites et constaté de sensibles différences liées notamment au caractère unique ou multiples des unités de recherche rattachées à l'ED sur chacun des sites, a pensé préférable de maintenir la possibilité de procédures différentes sous réserve du strict respect des dispositions du règlement intérieur. Dès lors, chaque directeur-adjoint de l'ED a été mandaté sur son site pour organiser le concours en lien avec les laboratoires du site. Néanmoins, des réflexions sont en cours dans le cadre du redimensionnement régional.

..

Si des rentrées solennelles annuelles sont organisées sur chacun des six sites (Rennes, Nantes, Brest, Angers, Vannes, Le Mans), c'est pour mobiliser les doctorants et pallier la difficulté de se déplacer entre les sites distants de plusieurs centaines de kms. Néanmoins, l'équipe de direction veille à ce que les mêmes informations soient transmises via le Livret d'accueil du doctorant et la direction de l'école doctorale se rend dans la mesure du possible sur site afin de présenter l'ED. L'école doctorale continuera de veiller à l'avenir à toujours conjuguer lien de proximité et appartenance à l'école doctorale DSP dans la prise en compte des contraintes géographiques.

En ce qui concerne les formations proposées par l'école doctorale, elles sont toujours diffusées sur les sites distants simultanément. Dispensées en présentiel sur le site de l'intervenant, elles sont retransmises par visioconférences. Une ligne budgétaire d'aide à la mobilité a par ailleurs été mise en place afin de financer des solutions de covoiturage pour les doctorants qui souhaiteraient se déplacer sur le site où la formation est délivrée.

Relativement au comité de suivi individuel, il est rappelé que s'ils sont constitués au sein des laboratoires, leur composition est ensuite proposée par le directeur de l'unité de recherche au directeur de l'Ecole doctorale, en concertation avec le directeur de thèse, dès la première inscription du doctorant. Les règles de fonctionnement sont définies par l'Ecole doctorale dans le respect des prescriptions de l'Ecole des docteurs.

Pour conclure la direction de l'école doctorale souhaite souligner qu'elle entend bien maintenir et développer des événements spécifiques réunissant les doctorants des divers sites et créer ainsi d'utiles synergies. La reconduction d'une Master Class chaque année est envisagée ; la prochaine édition est prévue à Vannes en décembre 2021. De même, un prix de thèse dont le principe acté durant la période actuelle n'a malheureusement pu être mis en œuvre en raison du large périmètre bi-régional sera organisé sur la région Bretagne chaque année.

Les établissements travailleront en lien avec la direction de l'école doctorale DSP pour l'accompagner et mieux l'associer aux décisions stratégiques.

Nous tenons à remercier à nouveau les membres du comité de visite HCERES pour la qualité de leur rapport. Nous serons attentifs à ce que les recommandations formulées par le comité de visite soient prises en compte.

Je vous prie d'agréer, Madame La Directrice, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de l'Université de Rennes 1

David ALIS



Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

